



ARRÊTÉ N°0057/2023

Permission de voirie
Place Godella
Fête Foraine
78870 BAILLY

Le Maire de la Commune de BAILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-24 à L2122-28, L2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6.1 ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles L325-1 à L325-3, L362-1, R411-24 et R417-10 ;

VU le Code pénal et notamment son article R610-5 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure article L.511-1 ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté interministériel du 22 mai 1989 relatif à la signalisation routière ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'autoriser la réalisation de cette manifestation ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver le stationnement du parking de la place Godella aux véhicules et caravanes des forains durant la fête foraine qui se déroulera du 18 au 22 mai ;

ARRETE

ARTICLE. 1- Le stationnement sur le parking de la place Godella sera interdit du mercredi 17 mai 14h00 au mardi 23 mai 12h00.

ARTICLE. 2- Par dérogation, les véhicules et caravanes des forains chargés de la manifestation seront autorisés à stationner.

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et les contrevenants poursuivis conformément à la loi.

Les véhicules en stationnement illicites seront considérés comme gênants et leur enlèvement pourra être demandé.

ARTICLE. 3- Charge aux forains de maintenir et d'assurer l'hygiène et le nettoyage du parking du marché place Godella. Dès l'achèvement de l'évènement, les bénéficiaires de la présente autorisation sont tenus de rendre les lieux dans le même état qu'à leur arrivée.

ARTICLE. 4 - Monsieur le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi, la Police Municipale de Bailly, et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Bailly sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliations sont adressées à :

Versailles Grand Parc deplacements@agglovgp.fr et plaine@agglovgp.fr

M. le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi bra.noisy-le-roi@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La Police municipale de Bailly police@mairie-bailly.fr

Le SDIS LOU prevision@sdis78.fr

Le directeur des Services Techniques sebastien.mesnard@mairie-bailly.fr

Fait à Bailly, le 3 mai 2023

**Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire délégué aux Mobilités,
à la Voirie et aux Travaux,**



Denis PETITMENGIN